

**SÉANCE DU 21 MARS 2016 À 19 h 00**

L'an deux mille seize, le vingt et un du mois de mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 15 mars 2016 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christophe FOURNIER – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Richard VALAT – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND –

Absents excusés : Cathy GARCIA ÉBOLI a donné pouvoir à Sylvie LE PRADO  
Véronique GRILLET a donné pouvoir à Isabelle DÉPREUX  
Brice SAINVOIRIN

Absent : /  
Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

**DÉLIBÉRATION N° 2016-010****COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;  
Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Vienne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Afin de procéder au vote du compte administratif 2015, monsieur le maire quitte momentanément la séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-011****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean COLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Bernard LOUIS, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

<b>Virement à la SI</b>		/				
Résultats reportés		211 843,92 €		449 643,62 €		661 487,54 €
Opérations de l'exercice	442 525,34 €	199 119,51 €	1 306 853,96 €	1 529 383,51 €	1 749 379,30 €	1 728 503,02 €
<b>TOTAUX</b>	<b>442 525,34 €</b>	<b>410 963,43 €</b>	<b>1 306 853,96 €</b>	<b>1 979 027,13 €</b>	<b>1 749 379,30 €</b>	<b>2 389 990,56 €</b>
Résultats de clôture	31 561,91 €			672 173,17 €	31 561,91 €	672 173,17 €
Restes à réaliser	20 500,00 €					
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>52 061,91 €</b>			<b>672 173,17 €</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>52 061,91 €</b>			<b>672 173,17 €</b>		<b>620 111,26 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-012****AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2015	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	211 843,92 €		- 243 405,83 €	- 31 561,91 €	D 20 500,00 € R 0.00 €	- 20 500,00 €	- 52 061,91 €
FONCT	449 643,62 €	/	222 529,55 €	672 173,17 €			672 173,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	672 173,17 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	52 061,91 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	<b>620 111,26 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b> <b>Total à reprendre en 001 (dépense si négatif et en recettes si positif)</b>	<b>- 31 561,91 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### **DÉLIBÉRATION N° 2016-014** **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, s'est levé et a distribué des documents aux conseillers municipaux ainsi qu'au public présent dans la salle.

Monsieur Olivier LAURENT donne son analyse des budgets.

Après de nombreuses discussions et la présentation de la section de fonctionnement du budget primitif, monsieur le maire demande le vote du budget primitif à bulletin secret.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

- section de fonctionnement : 2 032 325,26 €
- section d'investissement : 806 601,91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions) :

- Adopte le budget primitif 2016 tel que présenté.

La discussion se poursuit avec la présentation de la section d'investissement du budget primitif.

#### **Terrain rue Neuve**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire d'un terrain rue Neuve et propose sa mise en vente.

À la majorité, le conseil municipal vote favorablement : 16 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2016-013** **VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le maire rappelle les taux des taxes communales en vigueur en 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 40,50 %

Il rappelle les projets de la commune et propose au conseil municipal une révision des taux d'imposition : une augmentation de 1,5 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions) :

Valide les taux ci-dessous pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 10,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 41,11 %

**🔗 Tarif des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer pour une augmentation des tarifs des TAP à la rentrée de septembre 2016.

À la majorité, le conseil municipal vote favorablement : 12 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions.

La commission des affaires scolaires et périscolaires étudiera la question et fera une proposition pour un vote lors d'un prochain conseil municipal.

**🔗 Intervenant sport de l'école**

Monsieur le maire demande aux conseillers de se prononcer pour un maintien ou non d'un intervenant sport à l'école après le départ à la retraite de monsieur Georges FLEUROT, l'actuel intervenant. Cette intervention pourrait être maintenue avec réaménagement du poste.

À la majorité, le conseil municipal vote favorablement : 13 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-016****SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans le tableau ci-joint, intitulés :

**Affaire n° 15-613-558**

**EP – Rénovation EP tr2**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	28 338 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	18 558 €
La participation aux frais du SÉDI s'élève à :	540 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	9 241 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SÉDI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	28 338 €
Financements externes :	18 558 €
Participation prévisionnelle :	9 781 €
<i>(frais SÉDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - Prend acte de sa participation aux frais du SÉDI d'un montant de :

540 €

3 - Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de

l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 9 241 €

**DÉLIBÉRATION N° 2016-015****COMMERCE – CHARTE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL 2015 - 2019**

Le projet d'Agglomération actualisé réaffirme le commerce comme un secteur économique vecteur de création de richesses et d'emploi et contribuant au développement économique du territoire.

Compte-tenu de l'évolution du contexte concurrentiel et de l'antériorité des orientations du schéma de développement commercial réalisé en 2008, ViennAgglo a souhaité actualiser ce document pour disposer d'une approche prospective territoriale en matière de développement commercial à horizon 2019.

Ce schéma 2015-2019 définit les orientations stratégiques du territoire selon 3 axes :

- conforter le maillage du territoire notamment pour la desserte de proximité ;
- renforcer la commercialité et l'attractivité du centre-ville ;
- maîtriser le développement commercial des sites à enjeux.

Pour permettre une déclinaison communale des orientations de ce schéma de développement commercial, les élus ont travaillé à l'élaboration d'une charte de développement commercial. Cette charte est le socle permettant d'assurer un développement homogène de l'ensemble des communes du pays viennois, en recherchant un équilibre entre les différents pôles commerciaux. Si cette charte n'a pas de valeur réglementaire, elle constitue néanmoins la formalisation de la stratégie et du positionnement du territoire. Elle constituera sa référence en matière d'aménagement commercial et une base de travail pour une traduction dans les documents d'urbanisme communaux.

La commune de Villette-de-Vienne dispose d'un pôle relais.

La compétence commerce étant partagée entre ViennAgglo et les communes, cette charte sera également délibérée au conseil communautaire de ViennAgglo.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

DÉLIBÈRE à la majorité (12 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions) :

Article 1 : La commune valide la charte de développement commercial 2015-2019.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

### **DÉLIBÉRATION N° 2016-017** **ACQUISITION D'UN ÉTANG CHEMIN DES VERNES**

Monsieur le maire explique que la commune a eu connaissance de la mise en vente d'un étang à Villette-de-Vienne par son propriétaire actuel, madame Yvette SIBERT, née SAUGE.

Cet étang est situé chemin des Vernes sur la parcelle cadastrée ZC 0102, d'une superficie de 15 154 m<sup>2</sup>.

Il explique également que la commune est déjà propriétaire de 5 parcelles situées à proximité de ce site.

En effet, le projet d'acquisition de cet étang avait déjà été envisagé par les élus des mandats précédents qui avaient par conséquent anticipé et acheté les parcelles environnantes.

L'acquisition de ce bien permettra à la commune d'être décisionnaire de ses aménagements futurs et elle apportera certainement une plus-value au patrimoine communal.

Monsieur le maire et monsieur Jean COLIN, conseiller municipal délégué à l'environnement, ont rencontré la propriétaire.

Les négociations ont permis de fixer un prix d'achat à 50 000,00 €, montant envisagé par le conseil municipal réuni en date du 2 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, (14 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions) :

- Valide l'acquisition à madame Yvette SIBERT, née SAUGE, d'un étang situé chemin des Vernes sur la parcelle cadastrée ZC 0102, d'une superficie de 15 154 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 50 000,00 €.
- Mandate monsieur le maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires (auprès de Maître Olivier MOINE, notaire de la commune) relatives à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat et de l'acte authentique.
- Précise que la commune prendra à sa charge tous les frais relatifs à cette acquisition : actes notariés, frais divers, etc.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **🔗 Intermarché**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par monsieur DUPRET, directeur d'Intermarché.

Monsieur DUPRET lui a fait part de son projet d'agrandissement de 300 m<sup>2</sup> environ du magasin de Villette-de-Vienne, sans mise en vente de nouveaux types de produits. Un permis de construire sera déposé prochainement.

#### **🔗 Maison Tochon**

Monsieur Olivier LAURENT présente le travail de la commission concernant le devenir de la maison Tochon. Il demande aux conseillers de se prononcer sur la question : est-ce que le groupe continue à travailler en vue de chiffrages plus précis ? ou met-il ses travaux en pause en attente d'une étude plus globale ?

Après discussion il est convenu que la réflexion se poursuive par le biais d'un appel à projet.

Monsieur le maire demande également au conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une étude sur l'aménagement du centre village.

À la majorité, le conseil municipal n'est pas favorable : 5 voix pour, 11 voix contre, 2 abstentions.

#### **🔗 SIM (Syndicat Intercommunal de Musique)**

Le budget sera voté le 22 mars 2016.

Les travaux de construction du nouveau bâtiment de l'école de musique avancent. La participation de Villette-de-Vienne pour 2016 sera plus élevée que 2015 d'environ 700,00 € correspondant aux cours de musique supplémentaires dispensés à l'école.

#### **🔗 SISLS (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne)**

Le vote du budget primitif a eu lieu, la commune de Valencin a voté contre.

Monsieur le président va programmer une réunion relative aux augmentations des tarifs, avec les maires des communes adhérant à ce syndicat.

#### **🔗 CME (Conseil Municipal d'Enfants)**

Monsieur Jean TISSOT, conseiller municipal, dresse un bilan très positif de l'opération « *nettoyons la nature* » organisée sur la commune le 12 mars 2016 par le Conseil Municipal d'Enfants. De nombreux enfants et parents ont été présents pour ce nettoyage de la commune.

Il précise également que la collecte des bouchons en plastique rencontre un vif succès.

#### **🔗 Cérémonie 19 mars 1962**

Samedi 19 mars 2016, date anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, les anciens combattants ont déposé une gerbe devant la stèle.

#### **🔗 Aire de Co-voiturage**

Les panneaux signalant l'aire de co-voiturage ont été installés.

Pour rappel, cette aire est située sur le parking d'Intermarché, à proximité de la station-service.

#### **🔗 Éclairage chemin des Vignes**

Monsieur Michel FOUILLEUX annonce que l'éclairage public du chemin des Vignes fonctionne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le prochain conseil municipal est fixé au 10 mai 2016 à 19h00.**

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Éliane LAFAYE				Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION			
Éric TARTAVEL				Richard VALAT			
Cathy GARCIA-ÉBOLI		Sylvie LE PRADO	xxxxxxxxxxxx	Véronique GRILLET		Isabelle DEPREUX	xxxxxxxxxxxx
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	xxxxxxxxxxxx		
Sylvie LE PRADO							